

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le 06 du mois de juillet à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme

Date de convocation : 30/06/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, YATTOCHANE Halima COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEIER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTET Loris, MOICHON Marine, CHARMOT Anthony, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, SALABERT Orliane

ABSENTS EXCUSES : BAGOT CHIARAVALLI Laura a donné procuration à HASSAN Jérôme, JACQUIER Olivier a donné procuration à GIRAULT Jean-Michel, MUGNIER Christophe, PAGEAUX ARBAULT Quentin, ALLOUCH Yasser

SECRETAIRE : COLLY Alexandre

D2026_070609

OBJET : Modification du Règlement Intérieur de la pause méridienne

Rapporteur : Céline MAIRE

Vu le Règlement Intérieur de la pause méridienne, dont les dernières modifications ont été approuvées par délibération n°D2026_020217 du conseil municipal du 2 février 2026,
Considérant que le précédent Règlement Intérieur de la pause méridienne ne prévoyait pas l'inscription moins de 48 h à l'avance et entraînait l'impossibilité d'accéder au restaurant scolaire,
Considérant que cette disposition était difficile à appliquer pour les enseignants et l'équipe administrative,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,
DECIDE :**

-De modifier le règlement intérieur pour permettre aux enfants inscrits moins de 48 heures à l'avance de fréquenter le restaurant scolaire, avec application du tarif majoré, sous réserve que le dossier d'inscription soit valide.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN



Le secrétaire,

Alexandre COLLY